

**DECLARATION DU COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME, NILS MUIŽNIEKS,
A L'OCCASION DE LA JOURNEE EUROPEENNE CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE ET LES ABUS
SEXUELS SUR LES ENFANTS**

18 novembre 2015

Lutter contre les abus commis sur des enfants et leur exploitation à des fins sexuelles est une tâche importante, mais aussi complexe. Le problème est trop souvent sous-estimé, et parfois ignoré. C'est pourquoi il est essentiel de faire prendre conscience à la société dans son ensemble de ces questions. Une journée européenne contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels sur les enfants peut contribuer de façon significative à cet objectif et également donner davantage de visibilité aux instruments qui ont été mis en place pour combattre ces phénomènes.

J'ai souligné dans mon travail par pays depuis 2012 les risques accrus pour certains groupes d'enfants d'être exposés à la violence, y compris la violence sexuelle. Ces groupes comprennent les enfants qui sont vulnérables du fait des circonstances dans lesquelles ils vivent et du fait qu'ils n'ont pas accès ni à la protection ni aux recours contre de tels abus. J'ai prêté une attention particulière aux violations de leurs droits dont sont victimes les enfants vivant en institution, notamment les enfants handicapés ; les enfants appartenant à des groupes minoritaires victimes de discriminations, tels que les Roms ; les enfants pauvres, qui ont souffert de façon disproportionnée de l'impact des mesures d'austérité ; les enfants apatrides ; et les enfants migrants, qu'ils soient ou non accompagnés de leur famille, en particulier dans le contexte actuel de flux migratoires importants.

Cependant, le risque d'exploitation sexuelle et d'abus ne concerne pas uniquement les enfants en situation de vulnérabilité. Tous les enfants sont exposés à de tels risques, dans leur vie quotidienne, notamment du fait de l'utilisation croissante d'internet, où ils peuvent être confrontés aux sollicitations à des fins sexuelles par le biais des technologies de l'information et de la communication (« grooming ») et au recrutement à des fins d'exploitation sexuelle. En 2014, j'ai insisté dans un [Carnet des droits de l'homme](#) sur le fait qu'il est essentiel de responsabiliser les enfants et de leur donner les moyens de se protéger contre les menaces sur internet, par le biais de l'éducation, notamment en leur apprenant à adopter les bons comportements dans le monde numérique.

Le Conseil de l'Europe a fait face à ces défis en adoptant la Convention de Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et la création d'un organe de suivi de la mise en œuvre de cette convention dans les Etats membres, le Comité de Lanzarote. Depuis sa création en 2011, le Comité a déjà mené en travail important concernant les abus commis dans le cercle de confiance et les sollicitations à des fins sexuelles par le biais des technologies de l'information et de la communication (« grooming »). J'invite tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier cette convention. Des travaux importants sont également menés dans le cadre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits des enfants.

Je continuerai à mobiliser l'attention par rapport au droit des enfants à être protégés contre toute forme de violence, y compris la violence sexuelle, et à soutenir le travail d'autres instances du Conseil de l'Europe à cet égard.